



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bromure de méthyle

Question écrite n° 24362

## Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le développement de la culture des fraises en Espagne qui entraîne une forte pollution et déstabilise l'écosystème. Le fonds mondial pour la nature (WWF) demande aux grandes surfaces de s'approvisionner chez les producteurs qui ont une autorisation d'exploitation et qui limitent l'usage de pesticides. Leur prix très bas les rend tentantes, mais, surtout, leur production est extrêmement polluante. Le WWF appelle les consommateurs à ne pas cautionner la destruction du milieu naturel ibérique et à s'abstenir en attendant les fraises de saison. Le WWF détaille en effet l'impact sur le milieu naturel de la culture des fraises espagnoles. Depuis les années 1980, les sites de production se sont multipliés fortement, entraînant une utilisation massive de produits chimiques pour la préparation du sol, des cultures sur sable et sous plastique et une consommation massive d'eau pour l'irrigation, occupation des sols en toute illégalité. Les conséquences en ont été des résidus de plastiques à hauteur de 4 500 tonnes par an, la dispersion dans le milieu naturel d'un pesticide interdit par l'Union européenne (le bromure de méthyle) et l'assèchement d'une des zones humides les plus remarquables de l'Union européenne. Le WWF estime même que plus d'une centaine d'hectares empiètent sur des espaces protégés. La France étant, derrière l'Allemagne, un des plus gros importateurs de fraises espagnoles avec 42 000 tonnes par an, le WWF en appelle à la responsabilité des consommateurs et des grandes surfaces pour éviter la catastrophe annoncée. Aux premiers, il rappelle que le meilleur moyen pour réduire son empreinte écologique, c'est de consommer des produits de saison et de proximité. Aux seconds, il demande de s'approvisionner auprès de producteurs ayant une autorisation d'exploitation, des forages pour l'irrigation déclarés et qui sont engagés dans une démarche limitant les pesticides. Il souhaiterait donc connaître la position de la France par rapport à cette situation et les mesures envisagées pour y remédier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Grenet](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24362

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juin 2008, page 4579

**Question retirée le :** 1er juillet 2008 (Retrait pour cause de question identique)